



Campugnan

Bulletin Municipal #25

À venir... sur Campagnan



Deux marchés de Noël

Le samedi 10 décembre, portes ouvertes au Château La Botte pour leur marché de Noël annuel. Rendez-vous à la propriété, 90, Route des Terres Noires.

Et dimanche 11 décembre, c'est à la salle des fêtes que vous pourrez vous rendre pour le marché de Noël de A la sauce des parents.

Concert, conteuse, et autres animations vous attendent.



Réveillon de la St Sylvestre

L'Entente des chasseurs organise le réveillon de la St-Sylvestre.

Inscrivez-vous auprès de Monsieur Jean-Claude CHAIN, Président de la Société de Chasse.



Vœux à la population

La cérémonie des vœux vous sera proposée le dimanche 15 janvier 2023 à 11h30.

Depuis leur élection, les conseillers municipaux n'ont pas eu l'occasion de se présenter officiellement à vous et seront heureux de vous accueillir pour le retour de ce moment annuel de convivialité.

REPAS CLUB DE L'AMITIÉ

Repas dansant proposé par le Club du 3ème âge avec traiteur et orchestre.

26/02/2023

LOTO

A LA SAUCE DES PARENTS

Les parents d'élèves vous proposent un loto à la landaise avec parties enfants.

04/03/2023

COURSE DE CAISSES À SAVON A LA SAUCE DES PARENTS

Un idée un peu folle a germé dans la têtes des parents d'élèves...

Organiser la 1ère course de caisses à savon de Haute-Gironde...

01/05/2023

REPAS DES VOISINS

La date exacte n'est pas arrêtée mais nous serions ravis de vous voir à la fête des voisins 2023.

Soirée « à la bonne franquette », sur le modèle auberge espagnole. Venez entre amis, amenez votre repas, le barbecue géant est à votre disposition.

06/2023

Edito

« Mesdames, Messieurs,
chers administrés,

Les jours et les mois s'écoulent de plus en plus vite ; alors que je vous souhaitais hier une belle saison estivale, me voici déjà en train de vous inviter à la cérémonie des vœux 2023 !

Le Conseil Municipal et moi-même seront ravis de vous revoir lors de cette réunion annuelle qui rassemble toutes les générations. Pour les nouveaux arrivants, n'hésitez pas à venir vous présenter à cette occasion.

Nous sommes déjà en train de préparer le budget 2023 et nous nous concentrerons sur la réfection de la petite salle (parking salle des fêtes), afin de la mettre aux normes et qu'elle soit disponible pour les associations.

Nous nous attacherons également à poursuivre et accroître l'optimisation de l'éclairage public afin de limiter au plus vite notre consommation énergétique.

Enfin, nous investirons cette année encore dans des travaux de voirie.

Je vous rappelle que nous sommes très présents sur les réseaux, n'hésitez pas à suivre un de nos supports pour ne rater aucune information. Vous avez à votre disposition le site internet, la page facebook, notre espace PanneauPocket (application téléchargeable sur smartphone).

Bien à vous.»

SOMMAIRE

p.4 Travaux 2022

p.5 Sècheresse 2022

p.6 Changement Nom et Prénom

p.8 Pendant ce temps sur Campugnan

p.10 Coup d'œil

p.12 Annuaire des entreprises

p.13 Mes mémos

p.17 Associations

Le Maire
Gilles LAE





Réfection de la classe « des petits »

Une page se tourne pour la petite classe. Le parquet, qui a vu passer des générations d'enfants, a dû être changé car trop abîmé.

Il a fallu couler une dalle béton avant de poser le nouveau carrelage. Le mur du fond a été imperméabilisé et doublé. Les murs ont également été repeints.



Travaux de voirie Route de Sabaron

La route étant en très mauvais état, elle a été refaite dans son intégralité. L'interdiction d'accès aux véhicules + 1,5t déjà en vigueur va limiter la dégradation future de cette voie communale.

MATÉRIEL :

La reliure décennale de l'État Civil a été effectuée cette année (tous les dix ans, les registres de naissance, mariage et décès sont reliés dans leur registre décennal respectif).

Une citerne souple (pour la lutte contre l'incendie) a été installée derrière l'atelier communal. Elle vient renforcer la défense dans le Bourg et le faible débit des bornes incendies.

Deux nouveaux jeux extérieurs ont été commandés pour la cour de l'école, afin de remplacer celui en place actuellement.

Le bureau de contrôle nous a en effet demandé de procéder à son remplacement.

Vous verrez de nouvelles illuminations, toujours en LED qui vont remplacer celles qui sont actuellement hors service.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le programme de renouvellement des foyers lumineux se poursuit avec 4 lampes changées cette année et 4 horloges astronomiques.

Pour terminer le passage total en LED, il reste environ 20 000 € d'investissement. Le Conseil Municipal réfléchi à cette option pour 2023 afin de limiter la consommation énergétique.

Sècheresse

2022

État de catastrophe naturelle



Qu'est-ce que la reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle?

L'état de catastrophe naturelle est une situation dont la reconnaissance en France par le ministère de l'Intérieur. Elle permet l'indemnisation des victimes des dommages provoqués par divers agents naturels tels que des inondations, un séisme, une avalanche, etc...

Si l'état de catastrophe naturelle est reconnu, vous disposerez d'un délai de 10 jours pour saisir votre assurance.

Hormis les publications classiques, nous préviendrons par téléphone les personnes inscrites sur le listing ; si vous avez des dégâts correspondants sur vos bâtiments, n'hésitez pas à vous inscrire au 05 57 64 71 74 ou par mail : mairie.campugnan@wanadoo.fr

Après un premier refus, les services de l'État ont finalement accepté, au vu du nombre de demandes pour 2022, que les demandes soient envoyées avant le 31/12/2022. Nous avons donc sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour Campugnan au titre de la sécheresse 2022 (retrait/gonflement des sols) le 21 octobre 2022.

Une catastrophe naturelle est un événement (inondation, sécheresse, tremblement de terre, avalanche...) qui, par l'ampleur et le coût des dégâts causés par les seules forces de la nature, revêt un caractère catastrophique.

Pour ce qui concerne la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, sont pris en compte, les dommages naturels directs "non assurables" ayant eu pour causes déterminantes l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre, pour prévenir ces dommages, n'ont pu empêcher leur survenance.

Les événements naturels couverts par la garantie "catastrophes naturelles"

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est sollicitée par les communes en fonction de la classification prévue dans le formulaire de demande communale :

- inondation par débordement de cours d'eau
- inondation par ruissellement et coulée de boues
- inondation par remontée de nappe phréatique
- mouvement de terrain

- sécheresse / réhydratation des sols
- séisme
- vent cyclonique

Il est possible pour une commune de solliciter une demande de catastrophes naturelles pour plusieurs événements sur une même période considérée (ex : demande établie pour des inondations par débordement, ruissellement et remontée de nappes).

Ne sont pas couverts par la procédure de catastrophe naturelle :

- les dommages assurables dus au vent, à la grêle, au poids de la neige sur les toitures. En effet, une garantie spéciale, incluse en général dans les assurances "dommages" couvre déjà le risque "tempête". La garantie "tempête", dans la mesure où elle n'a pas été expressément refusée, couvre aussi les dégâts dus à la grêle et au poids de la neige sur les toitures,
- les dommages causés par la foudre, indemnisés au titre de la garantie "incendie",
- les biens non assurés ou généralement exclus des contrats d'assurance dommages (terrains, plantations, voirie, ouvrages de génie civil),
- les dommages corporels.

État-civil

Changement de Nom et Prénom

Le changement de PRÉNOM

Vous pouvez choisir un prénom par changement simplifié en Mairie si le votre vous porte préjudice ou si on vous appelle usuellement avec un autre prénom et que vous êtes reconnu à ce titre.

Exemple : Votre prénom ou la jonction entre votre nom et prénom est ridicule ou vous porte préjudice, les autres personnes (parents, frères, sœurs, employeurs, collègues...) vous appellent par un prénom autre que votre prénom d'origine.

Vous devrez fournir

- Copie de votre acte de naissance
- Justificatif de domicile
- pièce d'identité
- documents prouvant l'utilisation d'un autre prénom (contrat de travail, factures, avis d'imposition, etc...)
- Copies de tous les actes pouvant être impactés par le changement (Acte de mariage / Acte de naissance de votre époux(se) ou partenaire de Pacs / Acte de naissance de chacun de vos enfants).

Une fois le changement de prénom effectué, l'Officier d'État Civil vous remet un récépissé de décision de changement de prénom et procède à la mise à jour de vos actes.

Vous pourrez ensuite demander un nouveau titre d'identité avec le prénom choisi.



Vous pouvez demander :

- l'ajout d'un prénom,
- la suppression d'un prénom,
- la modification de l'ordre de vos prénoms.

Attention, la demande doit être motivée et le prénom choisi n'est pas dû au hasard. C'est un prénom usuel ou l'un de vos prénoms secondaires. Vous devez justifier votre souhait de changer.

La demande est à faire :

- Par vous-même si vous êtes majeur
- Par le représentant légal d'un mineur (avec accord de l'enfant s'il a plus de 13 ans). En cas de désaccord entre les deux parents, ils doivent saisir le Juge aux affaires familiales qui décidera.



1er juillet 2022 : la procédure simplifiée de changement de nom de famille devient possible en mairie.



Le changement de NOM

Toute personne majeure peut demander à changer de nom de famille pour prendre un nom issu de sa filiation (nom des parents).

Simplifiée et gratuite, cette démarche s'effectue en mairie du lieu de résidence ou de naissance de la personne.



Attention, ne pas confondre la **procédure simplifiée** (nom d'un des parents) et le changement d'un nom ne **figurant pas sur votre acte de naissance** (dans ce cas, la demande est à faire au tribunal et doit dépendre d'un motif légitime).

Vous pouvez uniquement choisir parmi les noms qui figurent sur votre acte de naissance :

- le nom de votre père,
- ou le nom de votre mère,
- ou leurs 2 noms accolés dans l'ordre que vous souhaitez et dans la limite d'un nom pour chacun de vos parents*.

Vous ne devez pas avoir une autre procédure de changement de nom en cours.

Procédure :

- Déposer le dossier complet à la Mairie (copie intégrale de l'acte de naissance de - 3 mois / formulaire de demande / justificatif de domicile.
- Vous avez ensuite un mois minimum de délai de réflexion. Passé ce délai, il faut revenir en personne à la mairie de la demande afin de « confirmer » sa demande de changement de nom.
- L'officier d'État civil dresse alors un acte de changement de nom. Il se charge ensuite d'en informer votre mairie de naissance.

Vous ne pouvez changer que deux fois de nom (une fois au tribunal, une fois en procédure simplifiée).



*** Ca se complique...**

Les possibilités de choix de nom commencent à donner mal à la tête... une douzaine de combinaisons de noms est possible et change selon si vous avez un nom simple ou un double nom ; que vos parents ont aussi des double-noms ; que vous avez été adopté en adoption simple (possibilité de prendre le nom du parent adoptif ou naturel). Vous retrouverez tous les détails au lien ci-dessous :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34723/0_0?idFicheParent=N31778#0_0

Pendant ce temps Sur Campugnan



Cinéma en plein air

La Municipalité était ravie de vous offrir cette première expérience de cinéma en plein air. Une centaine de personnes ont pu visionner le film Coco (Disney). Un vent frais s'est invité à la tombée de la nuit mais la plupart des cinéphiles, avait heureusement anticipé les plaid!

Félicitations à ceux qui ont joué le jeu et sont venus déguisés sur le thème du film.

L'entreprise ARTEC CINEMAS (cinéma Villa Monciné de St-André de Cubzac) était chargée de la prestation.



PORTRAIT D'HABITANT

Pour une nouvelle rubrique dans le journal communal, « PORTRAIT D'HABITANT », nous recherchons des Campugnans souhaitant partager leur expérience (sportive, professionnelle, communale, avec des souvenirs de Campugnan, etc...)

Bref... si on apprenait à se connaître?



Halloween

Repas Halloweenesque le vendredi à la cantine et tournée diabolique le dimanche, organisée par A LA SAUCE DES PARENTS. Tous les jeunes Campugnans étaient conviés, y compris hors école.





Cérémonie
du 11 novembre

Rencontre photo avec le PhotoClub de l'Estuaire

Les enfants de la classe de Mr PIQUES ont profité de la présence des photographes du PCLE pour venir échanger avec eux durant l'exposition qui leur était consacrée au mois de septembre.

Présidé par Corinne COUETTE, le PCLE avait apporté de vieux appareils photo, de véritables pièces de collection !

Crédit photo : Pierre MARC



Collecte des bouchons

L'association AGIR CANCER GIRONDE est venue récupérer un an de collecte de bouchons en liège.

Le dispositif est toujours en place et vous pouvez continuer à déposer vos bouchons à la mairie.

Pour rappel, les bouchons sont revendus pour être recyclés par l'association girondine et les fonds récoltés sont reversés à la lutte contre le cancer.



© Pierre Marc

Sortie au Zoo



Sortie de fin d'année scolaire au Zoo de la Palmyre pour les enfants de l'école. Après toute cette marche et ces découvertes pour certains, pas besoin de compter les hippopotames pour s'endormir !



La table de Lise

Risotto au potiron

Ingrédients pour 4 personnes :

350g de riz risotto
40g de beurre
parmesan râpé
500g de potiron

1 cube bouillon de poule
1 verre de lait
1 càc persil haché
1 oignon blanc

1. Faire un bouillon (1,5L) avec le cube de poule ;
2. Peler le potiron ; éliminer les graines ; couper en petits dés ;
3. Hacher l'oignon puis le faire revenir avec 20g de beurre ;
4. Ajouter le potiron, saler et laisser cuire à feu lent ; en mélangeant et en arrosant avec un peu de bouillon ; Réserver le potiron ;
5. Verser le riz avec le beurre dans une sauteuse ;
6. Faire cuire durant 18 minutes en ajoutant le bouillon par petites quantités jusqu'à absorption ;
7. Quand le riz est cuit, ajouter le lait, le persil, le parmesan puis le potiron et bien mélanger à feu vif.

MAIRIE
de
CAMPUGNAN



Formation GQS

Gestes qui sauvent

Parce qu'on peut tous, dans la vie quotidienne, être confrontés à une **situation d'urgence**,
Parce que pratiquer les premiers gestes en attendant l'arrivée des secours peut **sauver des vies**,

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en place des formations Gestes qui sauvent, gratuites à destination des habitants de la Commune et dispensés par des professionnels de la Protection Civile.

Pour en bénéficier, vous devez :

- ✓ Résider sur la Commune de Campugnan ;
- ✓ Vous inscrire via le formulaire d'inscription ;
(disponible sur tous nos réseaux internet ou en Mairie). Le nombre de places étant limité, les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée. D'autres sessions pourront être organisées en cas de forte demande.
- ✓ Avoir plus de 10 ans.

Groupes de 15 personnes max.*

**Il faut 26 personnes minimum pour maintenir les deux sessions*

2 créneaux ouverts :

Samedi 4/02/23 10h-12h

Samedi 4/02/23 13h-15h



Merci !

Classement des communes ayant participé et collecté le + de mobiles/habitant au Challenge Collect'Mobile en Gironde (33)



Grace à vos dons de téléphones usagés, nous avons remporté la 2ème place du Recyclage Challenge* en Gironde!

*Concours organisé cet été, jusqu'au 30/09/2022.

Formation aux Gestes

Le Conseil Municipal a décidé de proposer gratuitement des formations de sensibilisation aux premiers secours aux habitants de la Commune.

Dans notre quotidien, nous pouvons tous être confrontés à une situation d'urgence ; il est bon de connaître quelques bases.

Cette formation va durer 2h et aura lieu le 4/02/2023. Deux sessions sont nécessaires pour maintenir la formation, soit de 10h à 12h et de 13h à 15h.

Il manque encore quelques inscriptions pour maintenir la formation, n'hésitez pas à vous inscrire via le formulaire joint au journal.



Les joies d'une commune à la campagne : voir débarquer deux chèvres sur le parvis de la Mairie.

Elles avaient l'air si appétissantes ces belles fleurs rouges! Thelma et Louise n'en ont fait qu'une bouchée!

Heureusement, les agents municipaux ont réussi à les mettre à l'abri en les faisant entrer dans la cour de l'école (distrayant au passage les enfants qui étaient en classe).

Ils ont ensuite compati avec les propriétaires qui ont mis plus d'une heure à les faire entrer dans la voiture!

Tout s'est bien terminé pour les deux petites biquettes.

Urbanisme

ATTENTION !

Depuis septembre 2022, les formulaires d'urbanisme ont changé. Toute demande faite avec les anciens formulaires (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire,...) seront refusés par les services instructeurs.



Balade Nature

Le 18/09, une balade nature était proposée par le Conseil Municipal.

Ouverte à tous, la balade, de 8km a permis de se retrouver à plusieurs et de passer un moment convivial, clôturé par un verre de l'amitié.

Une autre balade est prévue, dans le sud de la Commune cette fois-ci.

Concours photo

Organisé dans le cadre du Défi Vert n°19 : Je (re)découvre la nature, le concours photo, lancé sur Facebook a eu un certain succès.

Les gagnantes de chaque catégorie (palmarès 100% féminin pour cette première!) ont été récompensées par le Conseil Municipal qui leur a offert à chacune un arbre fruitier et un diplôme.

Toutes nos félicitations à :

Farrah CLECH :

Beaux paysages

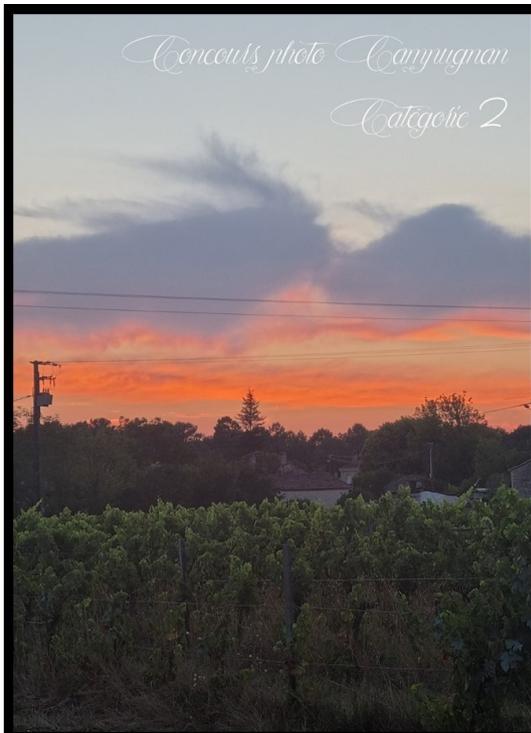
Marjory SEVERIN :

Zoom sur la nature

Anne-Laure ROUSSEAU :

Sur le pas de ma porte

*Concours photo Carpiugnán
Catégorie 2*



*Concours photo Carpiugnán
Catégorie 1*



*Concours photo Carpiugnán
Catégorie 3*



Anecdote de Conseil Municipal

Séance du 2 mars 1924

Construction d'une salle des fêtes

L'an mil neuf cent vingt-quatre, le deux mars a deux heures du soir, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Berteau, Maire.

Étaient présents : MM ROY, BOYER, BAUVAIN, ELLIAS, FURET, TAVERNIER.

Étaient absents : MM BERTEAU, HOSTEIN et MARCHAIS, excusés.

Mr Le Maire donne connaissance au conseil du désir de la section des anciens combattants de Campugnan de disposer d'une salle de reunion.

Il n'existe dans la commune aucun local susceptible de donner satisfaction a cette société.

Le Maire estime que la Commune pourrait prendre en charge la construction d'un tel local qui serait loue aux anciens combattants et en plus qui servirait de salle des fêtes pour la fête patronale et les fêtes nationales au lieu de faire appel, comme on l'a fait jusqu'ici dans ces circonstances, a des étrangers qui viennent s'installer a des prix très onéreux.

De ce fait, l'économie réalisée chaque année par la diminution des crédits pour les fêtes publiques et le montant de la location de la salle constitueraient un revenu intéressant du capital engagé. Le Maire communique ensuite un projet établi par M. EYMARD, géomètre expert à Campugnan, relatif à la construction d'un local répondant aux besoins de la commune. Ce projet prévoit une dépense de onze mille francs.

En outre, le Maire est informé qu'un entrepreneur de la commune, Mr PENER, charpentier au Bourg de

Campugnan se fait fort de construire le même bâtiment pour la somme de onze mille francs.

Dans ces conditions, Mr le Maire demande au Conseil

1° de voter la construction d'une salle de réunion dans les conditions prévues au projet annexé ;

2° de traité de gré à gré avec Mr PENER qui s'engagerait à faire cette entreprise pour la somme de onze mille Francs.

3° De dispenser Mr PENER, dans le cas d'acceptation du dossier par l'autorité supérieure, de fournir un cautionnement eu égard à sa situation de fortune et à la bonne réputation dont il jouit dans la contrée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de Mr Le Maire et décide que la dépense sera couverte de la façon suivante :

- 3 500 fcs par prélèvement sur les fonds libres
- 7 500 fcs par emprunt spécial à un prêteur dont le concours est dorés et déjà assuré à raison de 6% l'an, amortissable en cinq ans par tranches de 1 500 frc par an, l'intérêt ne portant que sur les sommes restant à rembourser.



Annuaire Des entreprises



Viticulture

Château La Botte

Production et Vente de vin, Visites et dégustations,
Musée d'outils anciens

90 Rte des Terres Noires 33390 CAMPUGNAN

05 57 64 71 45

blanchard@chateau-labotte.com

Château Les Maréchaux

Production et Vente de vin

91 Rte d'Hervais 33390 CAMPUGNAN

06 83 10 89 58

cht-lesmarechaux@orange.fr

Château Les Rivauderies

Production et Vente de Vin

158 Impasse Les Rivauderies
33390 CAMPUGNAN

Château Morillon

Chantal et Jean-Marie MADO, Producteurs de vins

436 Rte d'Hervais
33390 CAMPUGNAN

06 58 82 71 57

emma@chateau-morillon.com



Services

MARTIN Sandra

Assistante maternelle

696 Rte d'Hervais 33390 CAMPUGNAN

OPTIMHOME

BOUTET Guillaume

Conseiller en immobilier

06 35 17 48 30

guillaume.boutet@optimhome.com

www.boutet.optimhome.com

Entre Nous - Brigitte DELARUE

Assistante de vie aux familles

06 11 84 73 16

brigitte.delarue@hotmail.fr

Aymeric DOMIS

Kinésithérapeute

06 87 35 28 47

aymeric.domis@gmail.com



Bâtiment

B.F.G.

Menuiseries alu et PVC

79 Route de Thibaud 33390 CAMPUGNAN

05 24 21 36 07

BST CARRELAGE

Pose carrelage

06 26 17 21 74

bstcarrelage@gmail.com

Entreprise Charles

Travaux de plâtrerie

83 Route des vignes 33390 CAMPUGNAN

Mathieu GELDER MGCI - G2L construction

Construction de maisons individuelles

Agence de Saint-Savin

06.32.21.81.69

Ne Gachon pas la pierre

Bastien GACHON - Taille de pierre

06 27 75 48 35



Services

Avoir 1 grain

Coffee Truck

06 95 24 96 66

avoirungrain@gmail.com

Chenil de la forêt

Fourrière animale, Pension,
Toilettage

902 Route de la Vergne

33390 CAMPUGNAN

05 57 64 73 30 - 06 07 12 17 39

chenildelaforet@orange.fr

Sono Double L

Animation soirée

06 77 93 97 47

Genesis

Gym douce

06 89 45 26 15

Mes Mémos à conserver

MAIRIE
de
CAMPUGNAN

**Au secrétariat de la
Mairie, je peux...**



Rapporter mes cartouches usagées

Revendues, recyclées, les fonds sont reversés à l'école



Déposer mes piles usagées

Valorisées pour être recyclées



Déposer mes bouchons en liège

Collectés par AGIR CANCER GIRONDE

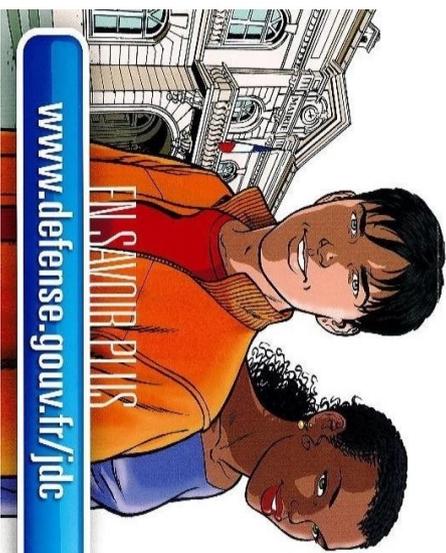


Retirer un STOP PUB gratuitement



Déposer mon vieux mobile

Et ses accessoires (chargeur, écouteurs) + tablette



www.defense.gouv.fr/jdc

EN S'AMPLIFIANT



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Mémo



Mairie de CAMPUGNAN

- ✓ 59 le Bourg 33390 CAMPUGNAN
- ✓ 05 57 64 71 74
- ✓ www.campugnan.fr
- ✓ mairie.campugnan@wanadoo.fr

HORAIRES MAIRIE

- ✓ Lundi : 8h00-12h00 et 13h00-19h00
- ✓ Mardi : 14h00-17h30
- ✓ Mercredi : Fermé
- ✓ Jeudi : 14h00-17h30
- ✓ Vendr. : 8h00-13h00 et 14h00-16h00



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

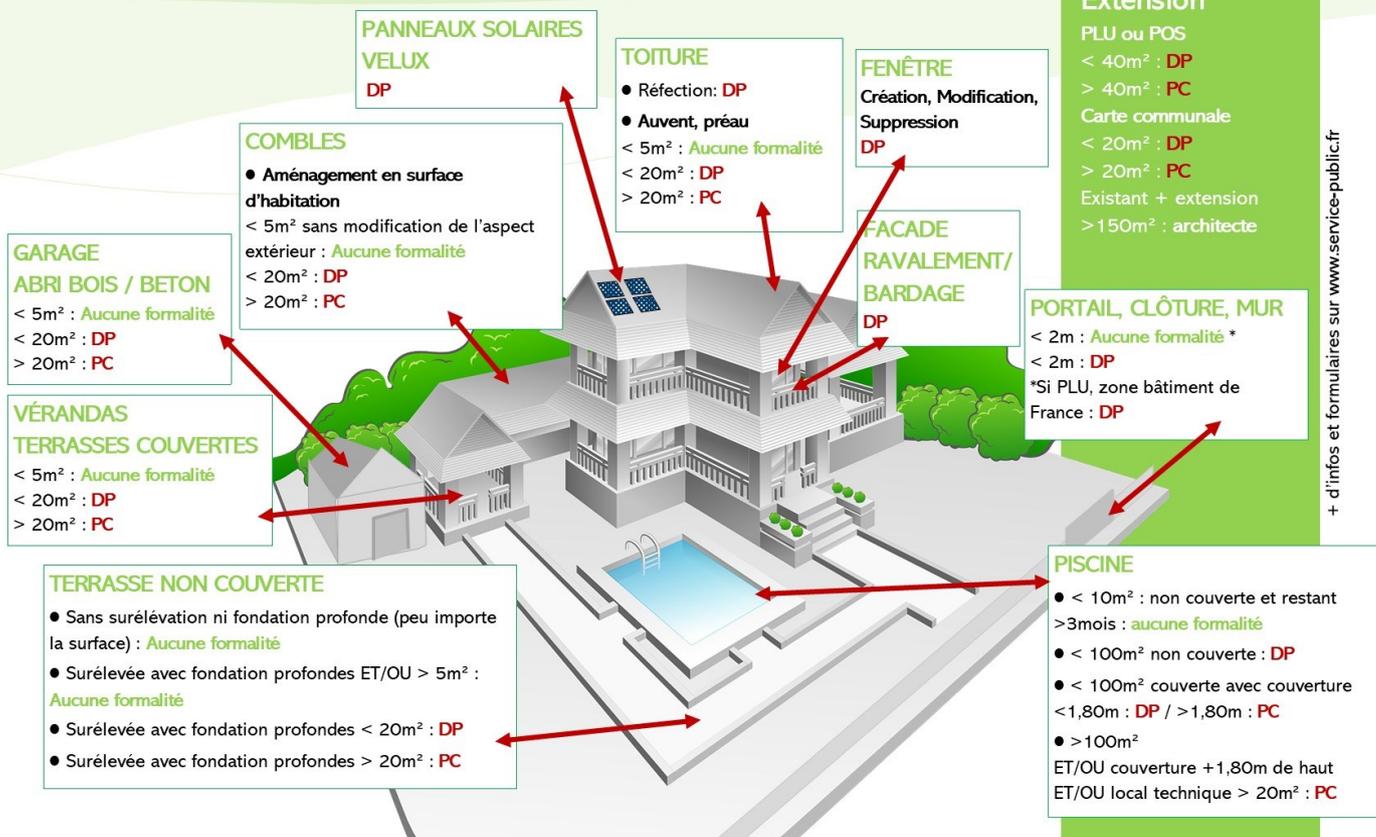


Mes Mémos à conserver

Quelles autorisations pour quels travaux ?

DP : Déclaration **P**réalable

PC : **P**ermis de **C**onstruire



Mémo

NUMÉROS UTILES

- ✓ **Raccordement EAU**
LA SAUR - 05 81 31 85 01
- ✓ **Raccordement ELECTRICITÉ**
ENEDIS - 09 69 32 18 67
- ✓ **Raccordement ASSAINISSEMENT**
SIAEPA - 05 57 94 11 14
- ✓ **Raccordement TELECOM.**
ORANGE - 0810 009 849
- ✓ **Cartes d'identité**
Mairie de BLAYE - 05 57 42 68 68
- ✓ **Conseils architecture/urbanisme**
CAUE GIRONDE - 05 56 97 81 89
- ✓ **impôts**
Centre de BLAYE - 05 57 42 66 70
- ✓ **Chenil intercommunal**
Trans'amis - 06 07 12 17 39
- ✓ **Espace France Service**
Permanences Blaye - 05 57 42 82 72



Les signalements de pannes d'éclairage public, c'est comme les antibiotiques, c'est pas automatique!

Pour une prise en charge sous 48h, merci de signaler à la mairie toute panne (lampe éteinte la nuit, allumée la journée ou clignotante).

En mai...

~~Fais ce qu'il te plaît !~~

Participe à la 1ère course de
caisses à savons de Campugnan !



06 77 93 97 47

06 50 65 10 59



A « la sauce »
des parents

Nous cherchons des bénévoles* ! Rejoignez-nous vite !

*Rejoignez les différentes équipes le jour J (installation, commissaires de course, buvette, renforts...)
Réunions des bénévoles à venir.

CAMPU

CNAN

DÉFI

N°20



Ce mois-ci : Je récupère mon kit Zéro Déchet et je deviens ambassadeur zéro waste

- Vous êtes en pleine réflexion sur vos habitudes de consommation?
- Vous aimeriez vous lancer dans le zéro déchet sans savoir par où commencer?
- Vous êtes déjà bien lancé dans la démarche et souhaitez partager vos connaissances?

CE DÉFI EST POUR VOUS !



La Commune dispose de 12 kits qui seront délivrés gratuitement aux campagnanais qui le souhaitent dès le 19 novembre prochain, à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2022.

En retirant votre kit, vous devenez **ambassadeur/ambassadrice** de la démarche zéro déchet.

Vous avez été choisi pour expérimenter, essayer, montrer l'exemple et expliquer votre démarche autour de vous!

Vous êtes invité à partager vos retours d'expérience si vous le souhaitez!

Fournis gratuitement par le SMIVAL, et cousu par des couturières locales avec des tissus de récup, les kits se composent de :

- le livre « Famille zéro déchets »,
- Un sac de vrac,
- Un sac à pain,
- Deux lingettes démaquillantes
- Deux lingettes essuie-tout
- Un savon solide
- Une paille en inox

Les objets présents dans ce kit sont un point de départ pour votre démarche zéro déchet. Vous pouvez bien sûr compléter cette liste avec de nombreux autres outils (Bee wraps, bocaux en verre, dentifrice solide, etc...)

Les derniers Défis Verts :

CAMPU DÉFI N°17

Ce mois-ci :

Je recycle mes restes de légumes*

Quand on essaie de réduire ses déchets, il y en a certains qui sont plus faciles que d'autres à supprimer.
Les déchets organiques sont les plus faciles à faire disparaître de sa poubelle!
Plusieurs solutions pour recycler ces restes afin de les valoriser.

CAMPU DÉFI N°18

Ce mois-ci :

J'installe un point d'eau pour les butineurs*

La préservation des abeilles et autres butineurs est indispensable à la survie de l'écosystème tout entier, et à nous aussi, qui en faisons partie.
En plus de leur installer un point d'eau, on vous livre d'autres astuces pour préserver cette espèce.

CAMPU DÉFI N°19

Ce mois-ci :

Je (re)découvre la Nature*

Autrefois, l'Homme vivait dans la nature. Aujourd'hui, dans nos sociétés surconnectées où tout va vite, il passe la majeure partie de son temps enfermé.
Dans un climat écologique critique, il paraît important de ralentir et prendre du temps dans la nature.

Associations Campagnanaises

A « la sauce » des parents

Présidente : Audrey LUTARD
Vice-Présidente : Angie AUGUSTE
Trésorière : Aurore ROUET
Secrétaire : Céline CIPRIANO DE ANDRADE
Secrétaire adjointe : Julie TANGUY

Club de l'amitié

Présidente: Claudette DAGNAS
Vice-Présidente : Henriette MAURIN
Secrétaire : Nicole GODICHAUD
Trésorier : René MAURIN

Comité des fêtes

Présidente : Nicole GODICHAUD
Secrétaire :
Trésorier : Claudette DAGNAS

Fast & Rétro

Président : Richard GATINEAU
Trésorière : Émilie CHEVET

La République Libre et Conviviale de Haute-Gironde

Président : Jean-Jacques TACHOIRE
Secrétaire : Marie-Joëlle FRUGERE
Trésorier : Franck BLANCHARD

Le Souvenir Français

Président : Michel WERLE
Vice-Président : Colette WERLE
Trésorier : Martial DUMONDEL
Secrétaire :

ON/OFF Racing Team

Président : Romain LEGER
Secrétaire :
Trésorier : Nicolas LAGARDERE

L'entente des chasseurs

Président : Jean-Claude CHAIN
Vice-Président : ERIT Dominique
Secrétaire : ARDOIN Marie-Claude
Secrétaire Adj. : MARTIN Gaëlle
Secrétaire Adj. : DUFOUR Noam
Trésorier : CHAINTRIER Cyrille
Trésorier Adj. DAGNAS Gilbert

Notre-Dame-de-Campugnan

Président : Aymeric DOMIS
Secrétaire : Marie-Claude ARDOIN
Trésorière : Christine DE GENOUILLAC
Responsable de l'église : Yvette GUERRY
Membre d'honneur : Monsieur le Curé
desservant la paroisse de Campugnan.

Pause'fitness

Présidente : Jessica MACKENZIE
Trésorière : Marie Agnes GODICHAUD
Secrétaire : Nicole GODICHAUD

Sono Double L

Président : Laurent SCHNEIDER
Secrétaire/Trésorier : Ludovic PIETRZAK



